

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALOS
LE 25 AVRIL 2026

ETAIENT PRESENTS

Sylvie MARTRES
COMMENGE Michel
Maryse PUJOL
Mélanie BRICHE
Eric CHARBONNEL
Mélanie DUPUY

Jean-Pierre MOLE
Jacques de RAYMOND-CAHUSAC
Camille ROTA
Martine TAJAN
Laurent VERGNEAU

ETAIT ABSENT EXCUSE

néant

SECRETAIRE DE SEANCE

Maryse PUJOL

PRESIDENT DE SEANCE

Sylvie MARTRES – Maire

ORDRE DU JOUR

- Approbation dernier compte-rendu de 03 avril 2026
- Vote des taxes 2026
- Vote du Budget Primitif 2026
- Vente parcelle 1441

QUESTIONS DIVERSES

- Echange de terrain entre M. Dupuy Alain et la commune d'Alos dans le cadre de l'antenne de téléphonie
- Désignation de l'électeur de la commune au jury d'assises
- Point sur la voirie communale
- Point sur les travaux urgents
- Autorisation sur l'occupation d'un chemin communal pour distribution d'eau
- Information sur réunion publique de présentation des travaux du pont de la Rivière

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9 heures 30

DELIBERATIONS

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 03 avril 2026

Le Maire présente le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 03 avril 2026, Après en avoir délibéré, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2 – Vote des taxes locales

Madame le Maire précise à l'assemblée que compte-tenu de la forte augmentation des taux en 2025 et des préconisations de l'intercommunalité elle propose de ne pas augmenter les taux cette année, donc les taux sont maintenus à :

Taxe foncière sur le bâti : : 35 %

Taxe foncière sur le non-bâti : : 16 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : : 6 %

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 – Vote du Budget primitif 2026

Mme Le Maire présente les chiffres de la section des **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de fonctionnement reporté 2025 : 163 329,50 €

Total des recettes de fonctionnement : 399 219,50 €

Mme Le Maire présente les chiffres de la section des **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Virement à la section d'investissement : 60 000 €

Total des dépenses de fonctionnement : 399 219,50 €

Mme Le Maire présente les chiffres de la section de **RECETTES INVESTISSEMENT**

Virement de la section fonctionnement : 60 000 €

Emprunt en cours de réalisation : 100 000 €

Total des recettes investissement : 470 107,85 €

Mme le Maire présente les chiffres de la section des **DEPENSES INVESTISSEMENT**

Total des dépenses de la section investissement : 470 107,85 €

Le budget est adopté comme ci-dessous :

POUR : 10

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

4- Vote subventions aux associations :

- ACCA	:	400 €
- ALOS LOISIRS ET SPORTS	:	400 €
- TOUTIS PER ALOS	:	400 €
- COMITE DES FÊTES	:	400 €+ 200€ apéritif mairie
- EN LIEN COUSERANS	:	150 €
- ASSOCIATION DES SAPEURS POMPIERS	:	250 €

Un nouveau règlement de distribution de subventions sera établi pour application au BP 2027

Vote subventions aux associations

POUR : 10

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

4 – Vente parcelle 1441

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une propriétaire serait intéressée pour l'achat à la commune de la parcelle 1441 qui se trouve derrière le préau de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal soulève le fait que cette parcelle sera nécessairement utile à la commune pour un accès en cas de travaux et autre projet qui pourrait survenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse la vente de cette parcelle.

POUR : 0

CONTRE : 11

ABSTENTION : 0

5 – Echange de terrain entre M. DUPUY Alain et la commune d'Alos dans le cadre de l'installation de l'antenne de téléphonie.

Madame le Maire Explique à l'assemblée une difficulté d'accès importante par le chemin rural actuel qui dessert le terrain communal où sera implantée l'antenne de téléphonie.

Dans le but de faciliter cet accès, le propriétaire du terrain principal Monsieur Alain Dupuy accepte de faire passer le futur tracé du chemin sur sa parcelle. Il sera procédé à un échange entre la commune et le propriétaire. Un acte administratif devra être rédigé. Le bornage sera financé par l'exploitant FREE.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'échange de terrain dans les conditions définies ci-dessus et autorise Mme le Maire à engager les procédures nécessaires à la réalisation de cet échange.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

QUESTIONS DIVERSES

Jury d'Assises :

Mme le Maire procède au tirage au sort du nom de l'électeur qui sera proposé au jury d'assises 2027 :

Madame Irène PAILLAS épouse DURAN résident chemin de l'Artiguenart à Alos

Voirie communale :

La Commission Voirie informe le Conseil Municipal sur les dégradations constatées sur la voirie communale avec différents niveaux de gravité :

- Entre le Picou et la route forestière : Urgent
- Entre le Barbet et l'embranchement du Couloumet
- Piste col de Portet et Livio (revers d'eau)
- Le Haut de l'Artiguenard

En lien avec la route départementale :

- Entrée Sarrat de Bouch => arbre à couper => déterminer qui est le propriétaire
- Effondrement du terrain privé sur la départementale et la voirie communale de la Cillère => déterminer les travaux à entreprendre et les responsabilités.
- Ventre du mur de soutènement de la route départementale en agglomération sous la grange du Verger

En lien avec des infiltrations d'eau => Service des eaux

- Affaissement route de la Lauzère
- Eboulement départ chemin des Illes sur terrain privé (signalisation en place)

En lien avec le service hydraulique du département :

- Écoulement d'eau sur la route départementale entre les propriétés Chansolme et Tajan
- Écoulement d'eau à l'arrivée à La Rivière niveau château
- Écoulement d'eau propriété Heman
- Écoulement d'eau embranchement chemin vers Sengouagnet

Demande d'autorisation d'occupation du chemin communal au Tir pour alimentation au réseau d'eau.

Mme Le Maire présente à l'assemblée la demande des propriétaires Lafon-Verges pour l'alimentation de leur habitation au réseau d'eau des Eaux du Couserans par le chemin communal. Le Service des Eaux étant d'accord, le Conseil Municipal accepte cette occupation à la charge exclusive des propriétaires. Une convention d'occupation à titre précaire et temporaire sera établie.

Travaux urgents sur la commune

- Mur de soutènement de l'accès à l'école ventru => devis en cours. Travaux envisagés : sarbacanes d'évacuation d'eau, drains, tirants ...
- Fissure sur le mur de soutènement de la cour de l'école au-dessus des poubelles des témoins de surveillance seront placés. Attente de devis
- Infiltrations importantes au fond de la cour de la salle des fêtes (flaque d'eau, délabrement du mur de soutènement avec terrain privé derrière => voir SDE09 avec photos)
Possible intervention communale par canalisation : A voir

Réunion publique d'information sur les travaux du Pont de La Rivière le 22 mai 2026 à 18h00

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.